

MAIRIE  
DE  
SORANS – LES – BREUREY  
70190

téléphone/fax : 03 84 91 73 38

MEL : mairie.soranslesbreurey@orange.fr

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 juin 2017 à 20 H 00 – Séance ordinaire

Présents : *MM* : R. MUNEROT, T. ALLEMAND, G. DEMOULIN, J. CHAVY, J. MARCHAL

*MMES* : G. FERRAND, Y. DERAY, Y. ALLEAUME, C. MONNIER

*Absent excusé* : D. DUBILLARD

Date de la convocation : 20 juin 2017

### Urbanisme :

- **Dossiers déposés :**
  - o 1 PC et 1 PC transféré
  - o 4 CU et une DIA
- **Dossiers accordés :**
  - o 1 PC et un PC transféré

### **1. Service eau : demande de régularisation de facture**

Le Maire présente la réclamation déposée en mairie sur un différent relatif au mode de tarification de l'eau. Le conseil confirme la tarification en vigueur et invite le dépositaire à mettre son réseau d'eau en conformité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir la tarification.

### **2. Ratios d'avancement de grade**

-Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

-Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et en particulier l'article 49,

-Vu le décret 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C,

-Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

-Vu l'avis du comité technique, placé auprès du centre de gestion de la Haute-Saône, en date du

Considérant la nécessité de délibérer sur les ratios promus/promouvables, à savoir le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade (les promouvables),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer un ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à : 100 %

### **3. SIED 70 : aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité au village de Sorans,**

Le Maire présente le projet : les travaux se feraient en deux tranches :

- La première tranche :
  - o Grande Rue depuis l'entrée côté They jusqu'à la fontaine,
  - o Impasse de la Fontaine

Coût estimatif ; 114 326.00 € (dont 56 742.00 € à charge de la commune),

- La deuxième tranche :
  - o Rue de la Mairie depuis la fontaine jusqu'à la mairie,
  - o Chemin des Granges

Coût estimatif : 81 626.00 € (dont 34 106.00 € à charge de la commune).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la réalisation des travaux énoncés ci-dessus.

### **4. Mise en place d'un règlement pour la salle de réunion et de convivialité**

Le règlement d'occupation de la salle de réunion et de convivialité (salle vouté ancien périscolaire) a été présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter ce règlement.

### **5. Questions diverses**

- Clocher de l'église
- Cimetière
- Bulletin municipal

A Sorans-les-Breurey, le 23 juin 2017

Le Maire,

R. MUNEROT